

Utérus à louer ?

Marie-Hélène Parizeau

Number 797, July–August 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88418ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Parizeau, M.-H. (2018). Utérus à louer ? *Relations*, (797), 6–9.

UTÉRUS À LOUER ?

Des intérêts financiers et une logique hyper-individualiste sont derrière la volonté du Parti libéral du Canada de lever l'interdiction de rémunérer les mères porteuses.

Marie-Hélène Parizeau

L'auteure est professeure titulaire à la Faculté de philosophie de l'Université Laval

Pourquoi la question de la gestation pour autrui (GPA) et des mères porteuses revient-elle sur le devant de la scène au Canada? Pourquoi vouloir modifier aujourd'hui la Loi sur la procréation assistée, qui a maintenant 15 ans? Cette loi encadre les techniques de procréation assistée pour les couples désirant un enfant, mais elle règlemente également de façon très stricte l'utilisation et la manipulation technique d'embryons humains à des fins de recherche, en plus d'interdire la rétribution des mères porteuses ainsi que celle des intermédiaires (avocats, sites et agences de rencontre). Seul le remboursement des dépenses de la mère porteuse est admissible dans l'entente qui la lie au couple.

La loi a pour but de garantir la dimension altruiste de la GPA et, de facto, de limiter cette pratique.

Pourquoi remettre en cause ce consensus social et législatif, fruit d'un long processus de consultation publique – démarré avec la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction en 1993 et qui a abouti à la loi de 2004 –, qui exprimait la volonté ferme d'empêcher la commercialisation du corps humain et tout contrat qui légitimerait la marchandisation du corps des femmes? Qu'est-ce qui, en 15 ans, a changé à ce point pour justifier que l'on envisage une révision de l'interdiction de la rémunération des mères porteuses? Deux éléments peuvent être relevés. Tout d'abord, la mondialisation de l'économie a gagné le domaine de la procréation médicalement assistée (PMA). Des pratiques interdites dans certains pays ne le sont pas dans d'autres. Le recours aux mères porteuses est pratiqué de manière commerciale en Inde, mais aussi en Ukraine, en Russie et aux États-Unis. Le tourisme procréatif s'est accentué depuis les années 2000 et constitue une source de profit non négligeable pour de nombreuses cliniques privées et leurs intermédiaires quand on sait que le recours aux mères porteuses coûte 15 000 dollars en Ukraine, mais entre 120 000\$ et 300 000\$ aux États-Unis. Dans les faits, la GPA n'y est

accessible qu'à une très faible minorité de personnes ayant des moyens financiers généralement très élevés. Cette industrie de la PMA, dans laquelle s'inscrit la GPA, prolifère parce qu'il n'y a pas d'accords internationaux à ce sujet.

Le deuxième facteur explicatif concerne l'effacement progressif des frontières entre le critère *thérapeutique* (médical) et celui, plus flou et général, de la *santé*. L'Organisation mondiale de la santé a énoncé, en 1946, une définition consensuelle de la santé qui n'a guère changé: «La santé est un état de complet bien-être physique et mental, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.» Une telle définition qui lie la santé au bien-être économique et socioculturel s'ouvre à une pluralité de critères – modifications ou améliorations du corps ou de l'esprit, bébé à la carte, génétique récréative, etc. Or, il faut le rappeler, le critère thérapeutique a fait l'objet de discussions intenses depuis le début de la PMA, l'infertilité n'étant pas une maladie, ni le bébé un médicament. Certains pays ont limité l'accès et l'utilisation des techniques de PMA à un projet parental validé par un diagnostic formel d'infertilité (chez les femmes: obstruction des trompes de Fallope, absence d'utérus, etc.; chez les hommes: altération du sperme, obstruction des conduits, etc.),



Attac remporte une bataille contre Apple



Les militants d'Attac lors d'une action contre une boutique Apple à Paris, le 13 mars 2018. Photo: Attac France / Mélanie Poulain

En février dernier, la justice française a débouté la multinationale Apple et l'a condamnée à verser 3000 euros à l'association altermondialiste Attac France pour couvrir ses frais juridiques. L'entreprise américaine avait saisi les tribunaux fin 2017 pour faire interdire l'accès à ses magasins aux militants d'Attac, qui ont pris Apple pour cible ces dernières années dans leurs actions pour lutter contre les paradis fiscaux. Apple est en effet un cas emblématique : la Commission européenne a statué en 2016 que l'entreprise avait payé trop peu d'impôts à l'Irlande, où se trouve son siège social européen, ce qui constituait des « avantages fiscaux indus » en vertu des normes européennes. La Commission évalue qu'Apple a bénéficié d'un taux d'imposition aussi bas que 0,005 % en 2014. Elle a donc forcé l'Irlande à collecter 13 milliards d'euros (environ 20 milliards de dollars) en arriérés fiscaux auprès de la multinationale, une obligation à laquelle le gouvernement irlandais s'est plié bien qu'il la conteste toujours devant les tribunaux, le pays ayant fait de son très faible taux d'imposition aux entreprises une politique pour attirer les sièges sociaux des multinationales. Pour maintenir la pression, Attac France a ainsi monté diverses opérations ces derniers mois contre des boutiques Apple, recouvrant leurs vitrines extérieures de peinture pour représenter l'opacité de l'entreprise et occupant les lieux dans le but de sensibiliser le public aux conséquences de l'évasion fiscale. Sitôt la requête d'Apple rejetée, les militants d'Attac ont repris leurs actions de désobéissance civile non violente.

mais en excluant la gestation pour autrui. D'autres pays ont libéralisé la PMA, la faisant basculer dans une logique d'offre et de demande en matière de santé ouverte à toutes les formes de demandes de parentalité – femme professionnelle ne voulant pas être enceinte mais voulant un enfant à partir de ses ovules et du sperme de son conjoint, couples homosexuels qui veulent avoir un bébé, ou encore des jumeaux issus

du sperme de chacun des deux pères, etc. La PMA et la GPA, dans cette perspective libérale où toutes les formes de parentalité rendues possibles par diverses méthodes techniques (fécondation *in vitro*, insémination artificielle avec donneur, don d'ovules, etc.) sont permises, s'inscrivent dans une logique de privatisation de la santé et d'un désir individuel exacerbé avec plus ou moins d'encadrement juridique, selon les pays. →

Offensive contre Trans Mountain

Le printemps dernier, Greenpeace a mené une campagne active contre le prêt de 145 millions de dollars que le Mouvement Desjardins a accordé au projet d'élargissement de l'oléoduc Trans Mountain de la pétrolière Kinder Morgan, en Colombie-Britannique, projet qui a depuis été racheté par Ottawa. L'organisation écologiste a ainsi encouragé les membres de l'institution financière à se mobiliser pour demander le retrait de ce soutien financier et la fin de tout investissement dans les pipelines des sables bitumineux en vue de l'assemblée générale annuelle de leur caisse, qui a eu lieu en mars ou en avril derniers. Résultat : pas moins de 35 caisses populaires différentes, représentant 700 000 membres, ont adopté des résolutions en ce sens. Rappelons que le projet Trans Mountain permettrait de tripler la capacité de l'oléoduc actuel, qui atteindrait près de 900 000 barils de pétrole par jour, et ferait passer de 5 à 34 le nombre mensuel de navires pétroliers dans la région de Vancouver. De plus, le pipeline traverserait le territoire de plusieurs Premières Nations, 1500 cours d'eau et contribuerait à la hausse importante de la production pétrolière albertaine, une des plus polluantes au monde.

Pour un nouveau journalisme international

En avril dernier, différents médias numériques indépendants de langue française se sont regroupés au sein du Collectif pour un nouveau journalisme international, en plus de lancer un manifeste à cette occasion pour donner de la visibilité à leur initiative. Réunissant des sites Web spécialisés dans la couverture médiatique de régions particulières (l'Europe de l'Est, les Balkans, le Moyen-Orient, l'Iran, l'Asie centrale, etc.), le collectif souhaite « construire des nouveaux espaces de coopération entre sites d'information indépendants » pour créer un nouveau modèle au moment où les grands médias composent avec des moyens financiers réduits et que la couverture médiatique internationale est souvent la première à en faire les frais. À l'opposé d'un journalisme international où des correspondants dépêchés à l'étranger couvrent souvent les événements en surface, le collectif souhaite fonder son modèle sur un journalisme « ancré », « réflexif » et qui favorise tant la couverture d'événements locaux que les regards croisés entre les sociétés. Voir <nouveau-journalisme-international.fr>.

Bandung du Nord

Du 4 au 6 mai dernier se tenait à Paris une grande conférence internationale intitulée « Bandung du Nord ». Inspirée du mouvement tiers-mondiste né en 1955 à la conférence de Bandung, en Indonésie, qui avait réuni pour la première fois les dirigeants de pays du Sud global, l'événement réunissait les représentants de mouvements sociaux non blancs qui luttent pour la décolonisation au sein des pays du Nord. Proposant l'idée d'une « Internationale décoloniale », l'événement visait à tisser des alliances et des solidarités entre les mouvements décoloniaux d'Occident, afin de lutter notamment contre la montée des nationalismes suprématistes et l'ultralibéralisme, de même que contre la domination impérialiste sous toutes ses formes. On estime que près du quart de la population globale des pays occidentaux est aujourd'hui composée de personnes issues de pays ayant subi ou subissant toujours une forme ou une autre de colonisation. Ces dernières sont porteuses d'histoires diverses et sont confrontées au quotidien, de multiples façons, au racisme et à l'héritage du colonialisme. Voir <bandungdunord.webflow.io>.

Tant le facteur du tourisme procréatif mondialisé que celui de l'inscription de la PMA dans la logique de la santé marchandisée expliquent comment certains groupes dans la société canadienne, ayant des intérêts financiers ou des convictions libérales (l'État n'a pas à juger du bien mais du juste, c'est donc la liberté individuelle qui doit s'exprimer), pourraient avoir fait pression pour une révision qui élargisse la loi de 2004 sur la procréation assistée. Or, une fois de plus, le Québec se démarque du reste du Canada. Les quelques sondages d'opinion menés au Québec tendent clairement vers le maintien de la loi, une position appuyée par de nombreux universitaires, cliniciens, juristes et féministes.

Les mêmes arguments et principes qui ont été utilisés pour justifier la loi de 2004 sont ici réaffirmés : la grossesse pour autrui constitue une atteinte fondamentale aux droits de la personne et à la dignité humaine. Dans le contexte du Code civil du Québec, le corps d'une femme ne sau-

rait faire l'objet d'un contrat, pas plus que l'enfant à naître – un nouveau-né n'est pas à vendre. La GPA peut être associée à une forme d'esclavage, puisque ce sont les femmes les plus démunies ou les plus vulnérables qui constituent – cela est démontré dans les pays qui l'autorisent – le bassin de population dans lequel sont recrutées les mères porteuses. Dans ce contexte, la motivation de la mère porteuse est rarement altruiste mais avant tout économique. La GPA équivaudrait à « un travail » – porter un enfant – pour lequel la femme gagne un salaire et dont l'enfant est un produit. Au plan éthique, on peut se demander comment, dans ces conditions, cette pratique respecte la dignité de la personne humaine et est compatible avec notre conception de l'humanité.

Par ailleurs, je ne peux m'empêcher de penser que les Québécois, et particulièrement les Québécoises, ont gardé la mémoire collective des orphelinats qui ont existé pendant 150 ans jusqu'à la

LIBRAIRIE • FÉMINISTE • BOOKSTORE

L'Euguelionne

1426, RUE BEAUDRY (À DEUX PAS DU MÉTRO BEAUDRY) 514-522-4949

LITTÉRATURE, ESSAIS, JEUNESSE, BANDES DESSINÉES,
LIVRES NEUFS & USAGÉS, FRANÇAIS & ANGLAIS.

« N'attendez plus de permission pour agir, parler et écrire
comme vous l'entendez » LOUKY BERSIANIK, L'EUGUÉLIONNE, 1976

INFO@LIBRAIRIELEUGUÉLIONNE.COM WWW.LIBRAIRIELEUGUÉLIONNE.COM

LIBRAIRIELEUGUÉLIONNE LIBRAIRIEFEMTL

Révolution tranquille, des filles-mères qui devaient abandonner leur bébé à la naissance sous les pressions sociales et religieuses, ainsi que du mouvement des orphelins de Duplessis, incluant les retrouvailles des années 1990. Cette douleur de l'abandon vécue tant par les mères que par les enfants et tous les effets psychologiques manifestes ou refoulés qui en découlent ne peuvent être ignorés dans la réflexion sur les conséquences de la GPA, pas plus, d'ailleurs, que la douleur des couples infertiles ou en mal d'enfant. Il n'y pas de jeu à somme nulle ni de logique marchande ou libérale qui s'applique ici.

La Loi sur la procréation assistée de 2004 doit être conservée sans faire de concession aux groupes qui ont des intérêts financiers dans le développement du marché de la PMA ou des convictions libérales hyper-individualistes et qui, d'ailleurs, ne se soucient guère des plus vulnérables et des laissés-pour-compte de la société. ©

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOUS-TRAITÉ

La précarisation et la sous-traitance progressent de manière inquiétante à la TÉLUQ, divisant le corps enseignant.

Michaël Séguin

L'auteur est vice-président aux relations intersyndicales du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal

On parle depuis bon nombre d'années des dangers de la marchandisation de l'éducation, c'est-à-dire de la transformation des institutions d'enseignement supérieur en entreprises à but lucratif au service de clients à fidéliser. Ce discours s'accompagne d'ordinaire de l'idée d'assurance-qualité, de concurrence entre les universités pour attirer les meilleurs, d'adéquation formation-emploi et, plus largement, de la recherche comme



Manifestation des tuteurs et tutrices contre la vague de précarisation et de privatisation à la TÉLUQ, le 7 décembre 2017, devant le siège social de la Télé-université à Québec. Photo : FNEEQ-CSN

moteur de développement économique. Si les manifestations directes de cette vision peuvent sembler abstraites jusqu'à un certain point, il en est toutefois une qui bouscule le monde universitaire québécois depuis deux ans: la sous-traitance de l'encadrement de l'enseignement à l'université TÉLUQ.

Rappelons pour la petite histoire que la TÉLUQ, une institution membre du réseau de l'Université du Québec, existe depuis 1972 et qu'elle a pour spécificité de n'offrir que de la formation à distance à près de 20000 étudiants. Dans ce modèle original, les cours sont conçus par des professeurs (permanents), tandis que la majeure partie de l'accompagnement des étudiants est assuré par des tuteurs (contractuels). À cet égard, on ne saurait sous-estimer l'importance de ces personnes disponibles pour encadrer les étudiantes et les étudiants, répondre à leurs questions, les évaluer et les encourager, dans une université s'adressant principalement à des étudiants de première génération et à de nouveaux arrivants en requalification. Or, il semble que la direction de la TÉLUQ ne soit pas de cet avis. Résumons les faits.

En réponse aux menaces de fermeture maladroitement proférées par François Blais alors qu'il était ministre de l'Enseignement supérieur, en octobre 2015, le nouveau directeur général choisit, peu de temps après, de procéder à une restructuration majeure de son université. Deux idées pour le moins douteuses sont au

cœur de son programme: sous-traiter une part de l'enseignement au privé et couper radicalement dans l'encadrement des étudiants. Dès septembre 2016, la TÉLUQ confiait ainsi l'enseignement de quatre programmes de langue en sous-traitance à l'Institut MATCI Montréal, filiale d'un établissement privé sis à Casablanca, au Maroc, éliminant au passage une quarantaine de postes de tuteurs. En 2017-2018, pas moins de 37% des étudiants du premier cycle ont été encadrés par ce sous-traitant qui, pour couronner le tout, ne détient pas de permis d'enseignement universitaire délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur.

La volonté de la direction de faire disparaître la fonction de tuteur, et ce, aux dépens de la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants, a connu un second rebondissement en mai 2017 dans le cadre de négociations entre l'université et le Syndicat des professeurs et des professeurs de la Télé-université (SPPTU). Ainsi, la direction et le syndicat se sont entendus pour créer un nouveau statut de «professeur sous contrat»: des professeurs précaires chargés d'assurer l'encadrement des étudiants à raison du tiers du temps jusqu'ici alloué aux tuteurs (soit une heure par étudiant plutôt que trois). À compter de l'automne prochain, seulement 25% de l'encadrement des étudiants de premier cycle sera le fait de tuteurs, contre 90% par le passé –sans mentionner les cours donnés en sous-traitance. C'est donc dire qu'à moins que les tribunaux